



Assemblée générale

Distr. limitée
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Chine, Cuba, Égypte*, Fédération de Russie, Iran (République islamique d')*,
Pakistan* : amendement au projet de résolution A/HRC/31/L.28**

31/... Protection des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels

Supprimer les paragraphes 5 et 6 et insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

5. *Condamne fermement* toutes les violations des droits de l'homme et tous les actes de violence dont sont victimes les individus, groupes et organes de la société qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme, en raison d'activités licites liées à la collecte et à la diffusion d'informations sur les violations des droits de l'homme et de leur coopération avec les organes sous-régionaux, régionaux et internationaux, y compris l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes, notamment dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

